

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet et M. Mamère

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 25 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les accords de branche prévoyant une période d'essai d'une durée inférieure à celle prévue par la loi ne doivent pas être remis en cause.